



Charte de São Paulo

Le Xème Congrès International des Villes Educatrices, qui a eu lieu du 24 au 26 avril, à São Paulo, au Brésil, sur le thème de la *Construction de la Citoyenneté dans les Villes Multiculturelles*, s'est inspiré des principes de promotion de la citoyenneté universelle et de la consolidation de la démocratie en rapport avec la pluralité des différentes manifestations socio-culturelles, principes exprimés dans les chartes antérieures et dans d'autres déclarations de promotion des droits.

Ce Congrès a réuni 700 participants. Les représentants de 62 Villes Educatrices, de plus de 50 villes non membres de l'Association Internationale des Villes Educatrices (AIVE) et de nombreuses organisations de la société civiles étaient ainsi présents. Durant le Congrès, presque 250 expériences ont été présentées. Les débats, construits à partir des conférences et des échanges d'expériences, se sont organisés autour de trois axes: La ville comme espace d'apprentissage; Identité, Diversité, Citoyenneté ; Inclusion, Equité, Droits. Un ensemble de 27 questions a ouvert le débat sur le concept de Ville Educatrice et sur ses relations avec la démocratie, en mettant l'accent sur le multiculturalisme.

La conception de la ville, exprimée dans la charte de la VE, a été réaffirmée au travers des principes et des pratiques déjà consacrés, qui relèvent de l'importance de la reconnaissance de l'éducation dans différents espaces de la ville. Un exercice de citoyenneté universelle est engagé, avec l'intention, de rendre effectives la démocratie et la soutenabilité en accord avec la Décennie de l'Education pour le Développement Soutenable 2005-2014 des Nations Unies, de la reconnaissance et du respect de la diversité culturelle.

Une conception de l'éducation humaniste et indépendante, qui prend en compte l'élargissement des politiques publiques gouvernementales et non gouvernementales associées aux différentes dimensions de la culture qu'elle soit symbolique, économique, sociale, politique...y a été ainsi défendue. Il a été réaffirmé le respect et la valorisation de la convivialité multiculturelle d'une perspective interculturelle et de métissage, qui construit de nouvelles relations humaines et sociales, fondées sur l'affirmation et la création de nouvelles identités. Cette défense cherche à promouvoir, à partir de la contemporanéité, une citoyenneté qui se manifeste dans la vie quotidienne des villes de manière à favoriser l'utilisation créative de la connaissance et qui se constitue dans l'intégration de la raison et de l'émotion.

Parmi les aspects nécessaires à la construction d'une Ville Educatrice, on trouve l'appropriation de la ville en tant qu'espace public. En effet, celle-ci prend

en compte les identités et les constructions historiques qui se réalisent sur son territoire. Par conséquent, les différentes cultures y sont reçues et accueillies.

Le Congrès a souligné la nécessité de concevoir des politiques fortes qui incluent la révision des actuels cadres légaux des villes, de manière à ce que soit promue la création des canaux de participation active pour la prise des décisions. Celles-ci rendent, en effet, possible la construction des relations sociales, et considèrent la personne comme le pivot central, légitimant ainsi les principes des Villes Educatrices.

La transversalité, l'articulation inter-institutionnelle et la inter-départementalité favorisent la construction de réseaux. Ils intègrent différents sujets sur la planification et sur le développement des actions afin de garantir les droits sociaux, politiques, économiques et culturels. Ils prennent en compte les questions ethnico-raciales, de sexe, d'orientation sexuelle, de croyance, d'intergénérationnalité, ainsi que le respect des spécificités de l'enfance, de l'adolescence, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées et l'aide à l'exercice de la responsabilité du citoyen.

La complexité du processus éducatif, qui existe dans différents espaces et pour différentes périodes, dans des dimensions informelles, non formelles et formelles, relève de la pertinence de l'éducation globale et permanente en fonction de la dynamique et de la composition socio-culturelle et socio-environnementale, propre aux villes.

La Ville Educatrice est l'espace de démocratie située à la base de la société et dans la vie quotidienne du citoyen; de la convivialité entre les multiples différences et ressemblances, de la diversité, du respect, de la construction et du partage; de l'importance donnée à l'architecture urbaine, au pouvoir local, à la territorialité, à la protection de l'environnement et à l'humanisation des relations sociales.

São Paulo, 26 avril 2008
Comité Scientifique du Congrès
Palácio das Convenções do Anhembi